Informations de base

1985/1111(CNS) CNS - Procédure de consultation Directive	Procédure caduque ou retirée
TVA liaison fixe trans-Manche **Subject** 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 3.20.02 Transport ferroviaire de personnes et de marchandises	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/12/1985	Publication de la proposition législative	COM(1985)0858	Résumé
27/07/1989	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/1995	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1985/1111(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 100 Traité CE (avant Amsterdam) E 099
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	ECON/2/00271

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1985)0858 JO C 358 31.12.1985, p. 0018	23/12/1985	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0501/1986 JO C 207 18.08.1986, p. 0002	21/05/1986	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

TVA liaison fixe trans-Manche

1985/1111(CNS) - 23/12/1985 - Document de base législatif

Les transports intra-communautaires de voyageurs sont actuellement exonérés de TVA. Cette exonération est valable en particulier pour les liaisons aériennes et maritimes entre la France et la Grande-Bretagne. Il est donc proposé, afin d'éviter une distorsion de concurrence, d'exonérer de TVA les prestations de services relatives à l'utilisation de la future liaison fixe trans-Manche, tant que les transports concurrents seront eux aussi exemptés.